OCTOBRE 2026 - NUMÉRO 84

LETTRE D'INFORMATION

Bulletin d'information mensuel de Sylviane NOËL,Sénatrice de la Haute-Savoie







J'AI ALERTÉ LE PREMIER MINISTRE SUR LES CONSÉQUENCES PRÉOCCUPANTES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES DE PLUSIEURS DISPOSITIONS DU PLF POUR 2027

Comme vous le savez, notre pays traverse une période budgétaire difficile. L'état de nos finances publiques et le poids de notre dette imposent la prise de décisions courageuses pour redresser durablement les comptes de la Nation. Or, à l'heure où s'engage l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2027, les premières mesures annoncées par le Gouvernement font craindre que les collectivités territoriales soient, une nouvelle fois, largement mises à contribution.

Après les deux premières versions du dispositif Dilico, qui avaient déjà suscité de fortes inquiétudes parmi les élus locaux, **le Gouvernement envisage désormais une nouvelle contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB), d'un montant de 2,5 milliards d'euros**. Celle-ci concernerait 40 % des communes, l'ensemble des intercommunalités de métropole et 60 % des départements, avec cette fois des prélèvements définitifs, sans restitution. **Au total, ce sont 5,5 milliards d'euros d'efforts qui seraient demandés aux collectivités en 2027, un montant que le Comité des finances locales évalue même à près de 7 milliards d'euros**. **En Haute-Savoie, les conséquences pourraient être particulièrement lourdes pour nos stations de montagne**. Les premières estimations font notamment état de 7,7 millions d'euros de prélèvements pour plusieurs communes, soit 11,8 % de leur épargne brute cumulée en 2025. Chamonix-Mont-Blanc et Megève figureraient parmi les communes les plus pénalisées.

Nos communes frontalières pourraient également être touchées par des critères de calcul qui ne tiennent pas suffisamment compte des charges spécifiques à nos territoires, notamment en matière de logement, de mobilité et d'équipements publics. Il convient par ailleurs de souligner que les indicateurs de richesse des communes peuvent être sensiblement impactées par les revenus des travailleurs frontaliers qui vivent sur ces communes. Or, la richesse d'une commune n'est pas corrélée avec celle de ses habitants !

À ces prélèvements s'ajouterait **une réforme du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), représentant 2,1 milliards d'euros d'économies supplémentaires, au risque de fragiliser les capacités d'investissement des collectivités, y compris pour des projets déjà engagés.**

Je ne me résoudrai jamais à l'idée que nos communes continuent de servir de variables d'ajustement au budget de l'État. Vous êtes en première ligne pour répondre aux attentes de nos concitoyens, entretenir nos infrastructures et assurer le fonctionnement des services publics de proximité. Rappelons également que les collectivités locales sont à l'origine de 70 % de la commande publique. **Vous avez besoin, pour cela, de moyens et de visibilité, et non de nouvelles contraintes financières.**

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité interpeller directement le Premier ministre, Sébastien Lecornu, *par un courrier accessible à ce lien*.

Je lui demande de renoncer à l'assujettissement des communes à cette nouvelle contribution ou, à défaut, d'en revoir les critères afin de tenir compte des réalités des territoires touristiques, de montagne et frontaliers. J'ai également demandé le maintien du caractère général du FCTVA et la préservation des règles applicables aux investissements déjà décidés et engagés.

TVA IMMOBILIÈRE : PREMIÈRES GARANTIES OBTENUES POUR LES OPÉRATIONS FONCIÈRES DE NOS COMMUNES

L'EPF 74 m'a alertée cet été **sur les conséquences d'une jurisprudence européenne dite « Icade Promotion », confirmée par le Conseil d'État en 2022. Celle-ci restreint fortement le recours à la TVA sur marge, actuellement encore admis par la doctrine fiscale dans certaines opérations**. À terme, lorsqu'un terrain a été acquis auprès d'un particulier sans avoir supporté de TVA, la TVA pourrait être calculée lors de sa rétrocession sur la totalité du prix de vente et non plus seulement sur la marge réalisée.

Les conséquences peuvent être considérables. Pour les seules cessions concernées de l'EPF 74 en 2026, une taxation sur le prix total aurait porté la TVA collectée de 1,15 million à 3,54 millions d'euros, soit plus du triple. Ce surcoût serait, in fine, supporté par les collectivités.

J'ai donc interrogé le Gouvernement lors des questions d'actualité afin d'obtenir des garanties sur les opérations déjà engagées et la réponse apportée par la ministre permet aujourd'hui d'y voir plus clair.

Tant que la doctrine fiscale actuelle publiée par l'administration n'est pas modifiée, les opérateurs peuvent continuer à s'en prévaloir. **Surtout, le Gouvernement a indiqué que la future évolution ne devait pas remettre en cause l'équilibre économique des opérations déjà engagées.** Les acquisitions déjà réalisées ou ayant fait l'objet d'un compromis avant la publication de la nouvelle doctrine continueront ainsi à bénéficier des garanties du régime actuel.

La ministre a également **confirmé expressément que ces garanties ont vocation à bénéficier aux établissements publics fonciers locaux**. C'est donc une première sécurité importante pour l'EPF de Haute-Savoie et, derrière lui, pour les communes ayant déjà engagé des opérations de portage. Il reste cependant à préciser la situation des opérations pour lesquelles un accord est déjà intervenu sur le terrain et son prix mais dont le compromis n'a pas encore été signé, ainsi que les conditions qui permettront demain de démontrer l'existence d'une TVA antérieure permettant encore l'application de la TVA sur marge.

Enfin, la question du FCTVA reste entière. Si l'évolution des règles devait durablement renchérir les rétrocessions de terrains aux collectivités, **je considère nécessaire que nous poursuivions le travail sur les moyens permettant de compenser cette charge supplémentaire.**

Je continuerai naturellement à suivre ce dossier avec l'EPF 74, car derrière cette question fiscale se joue très concrètement la capacité de nos communes à maîtriser leur foncier et à mener à bien leurs projets. Dans le cadre du prochain projet de loi de finances, je tâcherai de faire évoluer le dispositif afin de rendre ce type d'opération éligible au FCTVA et ainsi de limiter le surcoût susceptible d'être supporté par les collectivités.

Retrouvez la vidéo de mon intervention au lien suivant.



Heureuse d'avoir été désignée Vice-présidente de la commission des affaires économiques du Sénat. Je remercie Dominique Estrosi Sassone, présidente de la Commission, et l'ensemble de mes collègues pour la confiance qu'ils me témoignent. **Je me réjouis de pouvoir continuer à travailler au sein de cette commission qui a en charge des sujets stratégiques, notamment pour le département de la Haute-Savoie : l'industrie, le tourisme, l'agriculture, l'énergie, la politique de la ville, le logement....** Autant de sujets sur lesquels je suis très engagée depuis 8 ans et pour les 6 années à venir !

PROTECTION DES ENFANTS : PLUSIEURS AVANCÉES ADOPTÉES AU SÉNAT !

Face aux nombreux scandales qui touchent la protection de l'enfance, **le projet de loi relatif à la protection des enfants vise à offrir des parcours plus stables aux enfants protégés et à renforcer la sécurité de tous les mineurs, notamment à l'école et au périscolaire.**

Au terme de trois jours de débats, achevés le 29 octobre dernier, le Sénat a profondément remanié le projet de loi relatif à la protection des enfants. Parmi ces avancées, j'en ai porté deux qui me semblent revêtir une importance particulière :

✅ Le rétablissement de l'imprescriptibilité des crimes sexuels commis sur les mineurs que la commission des lois avait supprimé. Il s'agit d'une avancée particulièrement importante: en effet, les mécanismes psychotraumatiques dont l'amnésie traumatique peuvent retarder la révélation des faits pendant des décennies.

Le temps ne doit plus jouer en faveur des agresseurs.

✅ Mon deuxième amendement prévoit de renforcer la coordination nationale des contrôles des antécédents judiciaires et de l'honorabilité des personnes intervenant auprès des mineurs. Mais une difficulté subsistait : cette mesure pouvait attendre jusqu'au 31 décembre 2029 pour entrer en vigueur ! Face à l'urgence de protéger nos enfants, notamment après les affaires révélées dans le secteur périscolaire, un tel délai me paraissait beaucoup trop long.

Je suis satisfaire de l'adoption de cet amendement qui permettra d'avancer cette échéance au 1er septembre 2028, soit 16 mois plus tôt !

Cette avancée doit désormais être confirmée par l'Assemblée nationale, afin que la protection de nos enfants progresse sans attendre.

GENS DU VOYAGE JE VEUX " EN FINIR AVEC LA LOI BESSON"

Depuis le premier jour de mon mandat de sénatrice, **ma mobilisation est totale pour vous aider à mieux lutter contre ce fléau des installations illicites de gens du voyage qui suscitent l'exaspération de tous**. Vous retrouverez *au lien suivant*, un article extrait de l'édition d'octobre du Magazine Mairies des Pays de Savoie, qui retrace les grands pans de mon action sur cette problématique cruciale pour de nombreux maires et élus haut savoyards et les avancées obtenues notamment grâce à l'adoption de mes amendements dans le projet de loi RIPOST adopté le 18 août dernier.

COLLECTIVITÉS VICTIMES DE DÉGRADATION : MON AMENDEMENT A ÉTÉ ADOPTÉ POUR RENDRE LES SANCTIONS PLUS ADAPTÉES !

Les violences et dégradations commises ces derniers mois à l'occasion de certains rassemblements ont une nouvelle fois mis en lumière les conséquences particulièrement lourdes de ces actes pour nos commerçants, nos habitants, mais également pour nos collectivités territoriales. **Quand des équipements publics sont détruits, c'est le patrimoine de tous qui est attaqué et trop souvent ce sont les contribuables qui paient la facture.**

Pourquoi ceux qui détruisent ne seraient-ils pas ceux qui paient ?

C'est précisément pour répondre à cette question que le Sénat a examiné puis largement adopté, le 27 octobre dernier, **le projet de loi dit « casseurs-payeurs ». Ce texte instaure notamment un nouveau régime de responsabilité civile solidaire, plafonné à 10 000 euros par personne, permettant, sous certaines conditions, de mettre financièrement à contribution les individus ayant participé à des rassemblements violents.**

Au cours des débats, nous avons également **renforcé plusieurs dispositions visant à faciliter l'identification des auteurs de dégradations, à durcir certaines sanctions et à améliorer le recouvrement des dommages et intérêts, notamment par la saisie, sous conditions, de certaines prestations sociales.**

Mais au-delà de la stricte sanction financière, **j'ai souhaité défendre une conviction : réparer les dégâts doit aussi permettre de prendre conscience de ce que l'on a détruit.** Dans cet esprit, j'ai déposé deux amendements sur ce projet de loi.

✅ **Le premier visait à permettre aux collectivités territoriales victimes de dégradations de bénéficier directement, avec leur accord, des obligations restauratives d'intérêt général accomplies par les responsables des dommages.** Il me paraissait en effet légitime que les communes ayant subi ces violences puissent, elles aussi, bénéficier des actions réalisées dans le cadre de leur réparation. Cette proposition n'a malheureusement pas été retenue.

✅ **Le second qui a été adopté** *(contenu au lien suivant)*, **prévoit que le choix des actions restauratives tienne compte, chaque fois que cela est possible, de la nature des dommages commis.**

Concrètement, lorsqu'un équipement public a été dégradé, pourquoi ne pas privilégier une activité d'entretien ou de remise en état en rapport avec les faits, plutôt qu'une action sans aucun lien avec les dégâts occasionnés ? Car payer pour les dégâts est une chose. Comprendre ce que l'on a détruit et les conséquences de ses actes en est une autre.

C'est tout le sens de cette disposition que j'ai souhaité faire inscrire dans le texte et que le Sénat a adoptée.

L'adoption de ce projet de loi au Sénat ne constitue qu'une première étape. Il doit désormais être examiné par l'Assemblée nationale, où les équilibres politiques pourraient rendre la suite de son parcours plus difficile.

Je resterai donc particulièrement attentive au maintien de cette avancée, convaincue que ceux qui détruisent doivent non seulement assumer le coût de leurs actes, mais aussi en mesurer toutes les conséquences.





Me contacter

Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron
Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianenoel.fr - www.senat.fr

REMISE DE LA LÉGION D'HONNEUR À JEAN-PAUL BOSLAND, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE



Cette distinction vient récompenser un parcours exceptionnel, construit au fil de plusieurs décennies d' engagement au service des autres. Son histoire est d'abord celle d'un homme qui a choisi très tôt de s' s'engager chez les sapeurs-pompiers. De ses premières responsabilités sur le terrain jusqu'aux plus hautes fonctions au sein de la communauté des sapeurs-pompiers, Jean-Paul Bosland n'a jamais cessé de porter la même conviction : servir, protéger et transmettre. Son parcours l'a conduit à exercer des responsabilités toujours plus importantes, jusqu'à devenir président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Il porte aujourd'hui avec force la voix de ces femmes et de ces hommes qui, partout dans nos territoires, consacrent leur temps et leur énergie à porter secours et à protéger nos concitoyens. Son engagement s'est prolongé dans la vie publique, en tant que conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec la même volonté de défendre nos territoires et de faire avancer les causes auxquelles il croit. Jean-Paul Bosland est de ces personnalités dont le parcours impressionne, mais dont la simplicité reste intacte. Une trajectoire exceptionnelle, guidée par une valeur essentielle : le sens du service. La Légion d'honneur vient ainsi saluer bien davantage qu'une carrière. Elle vient reconnaître un engagement, des convictions et une vie consacrée aux autres. Toutes mes félicitations.

EN BREF !

A Villaz pour l'inauguration du programme de logements sociaux/ BRS et des locaux de la crèche.





À Mégevette pour la réalisation d'une aire de jeux.

À Charvonnex pour la réhabilitation de la Mairie et l'aménagement du cœur de village.



A LA RÉGION

- **Le 9 octobre dernier, avec mes collègues Cyril Pellevat, Christophe Fournier, Fabrice Gyselinck et Jean-Paul BOSLAND, nous avons remis à 55 communes du département des barnums financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.** Depuis le mois de juin 2025, ce sont ainsi 143 barnums distribués sur notre département et plus de 1800 sur l'ensemble du territoire de la région. Après le financement des minibus et le soutien financier apporté à des nombreuses manifestations, ce nouveau dispositif illustre la volonté de la Région de soutenir concrètement la vie associative : donner aux bénévoles les moyens matériels d'organiser fêtes de village, marchés, tournois sportifs ou événements culturels. Pour rappel, le dispositif est ouvert aux communes de moins de 20 000 habitants. Une commune qui souhaite être tenue informée des prochaines dates d'ouverture de la plateforme permettant le dépôt des demandes peut en faire la demande à l'adresse suivante : *barnums@auvergnerhonealpes.fr*



- **Aux côtés de Fabrice Pannekoucke à Thonon pour rencontrer les élus du Chablais s'agissant du financement des navettes lacustres.**

Un dossier pour lequel je me suis tout particulièrement investie pour obtenir une aide exceptionnelle de la région face aux surcoûts très importants à la charge de la Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance et de Thonon Agglo. 2 500 frontaliers traversent chaque jour le Léman.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes fait le choix aujourd'hui de soutenir massivement les liaisons Thonon-Lausanne et Évian-Lausanne : près de 40 minutes gagnées sur chaque trajet et une alternative décarbonée à la voiture. Ce soutien permettra également la création d'un nouveau mouillage à Thonon pour renforcer la liaison. Sans l'intervention de la Région, ces liaisons indispensables à des milliers de travailleurs n'auraient pas pu être maintenues.



- **La Région protège ses commerçants et renforce la sécurité dans nos communes.**



Dans ce contexte de crise sécuritaire majeure, nos habitants et nos commerçants attendent plus de sécurité dans leur quotidien. La Région Auvergne-Rhône-Alpes renforce aujourd'hui **les moyens des maires et des policiers municipaux :** caméras avec intelligence artificielle, détection des stupéfiants et nouveaux équipements de protection.

La Région vient de mettre en œuvre un plan de 15 millions d'euros pour permettre aux commerçants de mieux protéger leurs établissements.

Ce dispositif, ouvert dès demain à tous les commerçants touchés par les émeutes, prévoit une prise en charge de 50% des dépenses éligibles dans la limite de 5000 € par établissement pour l'installation de différents dispositifs de protection : rideaux métalliques, vitrages de sécurité, générateurs de brouillard opacifiant, dispositifs de vidéo protection intelligente....



Décès de Gilles Chabert, la montagne perd l'une de ses plus belles voix...

Cher Gilles, c'est bien la première fois que je parlerai de toi avec une infinie tristesse, la première fois que tu ne me feras pas rire... Je t'ai connu il y a 20 ans, alors que tu étais fraîchement élu à la tête du puissant syndicat national des moniteurs de ski. Depuis 5 ans, j'ai eu également l'immense privilège de travailler plus étroitement à tes côtés à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. On disait de toi que tu étais « le patron » au-dessus de 1 000 mètres d'altitude et c'était vrai ! Tu en avais l'autorité naturelle, celle de la compétence, de la droiture et de la parole tenue. "Le tout ski c'est fini mais sans le ski tout est fini" : l'un de tes mantras que je reprends si souvent, faisant de toi le meilleur défenseur de nos stations, de nos montagnes, de ceux qui y vivent. Tu étais surtout un homme d'une générosité rare, reconnu et respecté de tous.

Pour moi, tu étais bien plus qu'un collègue : un mentor, un guide, un modèle, un ami. Chaque conversation avec toi était une véritable leçon de vie, racontée avec passion, humour et tout le bon sens qui te caractérisait tant... Je n'oublierai jamais ce que tu m'as transmis. Je pense de tout cœur à ta famille, à tes proches et à toute la communauté des moniteurs de ski.

Me contacter

Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron
Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianenoel.fr - www.senat.fr